

2ème Rejet de l'augmentation de puissance des antennes-relais !

Hier vers 15 heures, dans sa session de printemps, le Conseil des États a dû se prononcer sur la motion 18.3006 demandant un assouplissement de l'ordonnance sur les rayonnements non ionisant (ORNI) -- lire, pour une augmentation des puissances rayonnées.

Une nouvelle fois, après le 8 décembre 2016 (motion 16.3007), les parlementaires du Conseil des états ont rejeté d'une courte majorité la motion (18.3006), montrant ainsi que le principe de précaution doit être appliqué. Certains des Conseillers ont mentionné que plusieurs centaines de courriers de citoyens électro-hypersensibles ou respectueux de la santé publique, ainsi que des études scientifiques leur sont parvenus de la population.

On peut se demander pourquoi ces Conseillers doivent se prononcer deux fois quant au même objet sur une période d'une année et si ces motions ne sont pas empruntées d'un certain forcing de l'industrie des télécoms à vouloir irradier plus fort et plus loin en minimisant les coûts de l'infrastructure nécessaire à la 5G, surtout que la modification des Ordonnances comme l'ORNI est de la compétence du Conseil fédéral. Toutefois, celui-ci semble rechigner à endosser seul la responsabilité collatérale d'atteinte à la santé publique, ainsi, il transmet la "patate chaude" aux parlementaires, diluant ainsi leur responsabilité d'irradier encore plus la population. Ont-ils des informations "confidentielles" qu'ils refusent de dévoiler et qui décriraient de par le détail tous les effets toxiques d'une exposition chronique aux radiofréquences micro-ondes, comme par exemple l'ouvrage commandité par l'O.M.S. en 1973 "Effets biologiques et dangers des radiation micro-ondes", trouvé à l'état neuf (pas même ouvert) sur les étagères de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) qui continue de tenir un double langage malgré l'évidence (<http://gigasmog.ch/liens.html>)?

Sosthène

www.GigaSmog.ch

Contributeur au remarquable reportage Temps présent
"Être connecté peut nuire gravement à la santé"

<https://www.youtube.com/watch?v=PnnUbWRGJz8>

Références:

Motion 18.3006 - Texte

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20183006>

Motion 18.3006 - Bulletin officiel

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=42600>